



Cession du droit d'exploitation

Les réalisateurs (ou leurs représentants) des reportages, intitulés provisoirement *Regards sur un lycée français* et réalisés dans un cadre scolaire ou périscolaire au sein de l'établissement d'enseignement français à l'étranger,
....., selon un cahier des charges établi par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), cèdent à titre gratuit à l'AEFE le droit d'exploitation de leurs vidéos, c'est-à-dire le droit de toute reproduction et de toute représentation, intégrales ou partielles, sur tous supports et par tous procédés actuels ou futurs.

Ces reportages ou des extraits de ces reportages pourront notamment être utilisés comme contributions d'une œuvre composite, à savoir d'un film ou clip institutionnel dont l'AEFE confie la réalisation à la société Mondissimo. L'AEFE s'engage à ne pas dénaturer ou à détourner de leur contexte ces contributions destinées à présenter l'enseignement français à l'étranger.

Fait à le

Signature, pour l'ensemble des réalisateurs, du responsable du projet audiovisuel :